



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-18**

Sous-refroidissement du liquide d'une installation de production de froid négatif

1- Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux de commerce de distribution alimentaire de surface de vente inférieure à 5000 m².

2- Dénomination

Sous-refroidissement du liquide d'une installation de production de froid négatif.

3- Conditions pour la délivrance de certificats

Une attestation d'un sous-refroidissement du liquide de l'installation de production de froid négatif d'au moins 20°C au dessous de la temp érature de condensation, après réalisation de l'opération, doit être fournie par l'installateur.

4- Durée de vie conventionnelle

7 ans.

E- Montant de certificats en kWh cumac

8.700 kWh cumac x P

P = Puissance frigorifique négative en kWh de l'installation.